



LES SYSTÈMES D'INFORMATION POUR METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME

La Commission Systèmes d'Information accompagne les Services

La Commission Système d'Information (CSI) présidée par le Président Poirier est constituée de vingt-et-un membres et fonctionne sur lettre de mission du Conseil d'Administration de Présanse.

des informations de l'entreprise et leur portabilité vers un autre SPSTI le cas échéant.

- ▶ Être en mesure de connaître à tout moment la situation de chaque salarié au regard du suivi individuel de son état de santé quelle que soit sa mobilité ou le nombre de ses employeurs.

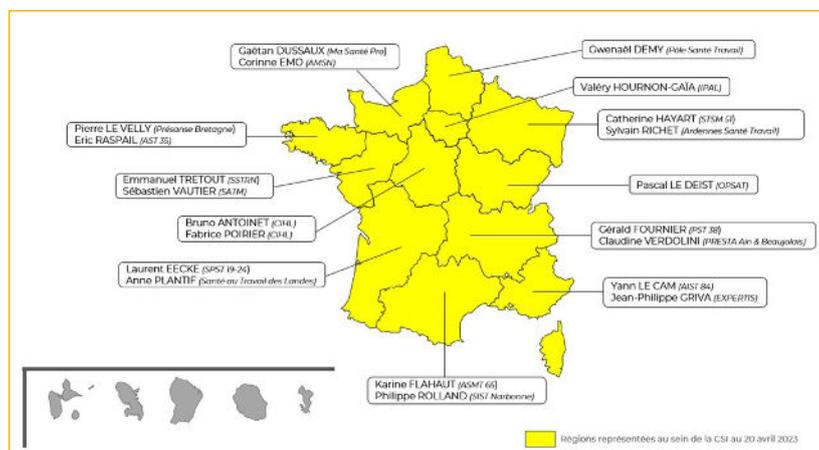
▶ Pouvoir planifier les rendez-vous des salariés en ligne à partir d'une interface identique partout en France.

▶ Avoir l'assurance de la confidentialité et de la sécurité des données d'entreprise.

Pour le salarié :

▶ Avoir accès à ses informations personnelles et à ses conseils de prévention en ligne.

▶ Avoir l'assurance de la sécurité et de la portabilité des données personnelles recueillies par le SPSTI et consignées dans le DMST, et en partie versées dans le DMP.



Un système d'information de qualité et adapté est indispensable pour réussir la mise en œuvre des missions des Services, depuis 2009. Maintenant, il n'est plus autant question de moyens que de résultats puisque les systèmes d'information utilisés vont être certifiés. De plus et en amont de la certification, la loi du 2 août 2021 et ses décrets ont créé des attentes et des exigences nouvelles.

Les nouvelles attentes en termes de systèmes d'information

Celles-ci ont été précisées pour les employeurs et leurs salariés, pour les branches professionnelles et les entreprises multisites, mais également pour les équipes pluridisciplinaires et les directions des SPSTI. Les SI doivent aussi proposer des fonctionnalités qui permettent aux SPSTI de satisfaire aux exigences des pilotes du système de Santé au travail ou des chercheurs. Les attentes exprimées sont notamment les suivantes :

Pour les employeurs :

- ▶ Avoir accès à une interface identique partout en France pour communiquer avec leur SPSTI et échanger les informations utiles à la prise en charge de leurs salariés et à leur attente de conseils.
- ▶ Disposer d'informations lisibles et comparables sur l'offre de services de chaque SPSTI.
- ▶ Disposer d'un compte individuel qui assure la traçabilité

Pour les branches professionnelles et entreprises multisites :

- ▶ Bénéficier de données consolidées par les SPSTI et cohérentes partout en France pour nourrir leur dialogue social et travailler les sujets en lien avec la Santé au travail.
- ▶ Bénéficier de données consolidées par code SIREN pour avoir une vision globale quelle que soit le nombre d'établissements de l'entreprise et le nombre de SPSTI impliqués.

Pour les pilotes du système de Santé au travail :

- ▶ Disposer de données cohérentes de la part des SPSTI pour établir des diagnostics territoriaux pouvant orienter les plans de Santé au travail.
- ▶ Disposer de rapports d'activité consolidés sur la base d'indicateurs partagés à l'échelon local, régional et national.
- ▶ Être en situation de vérifier l'effectivité et la qualité du service rendu.

Pour les équipes pluridisciplinaires des SPSTI :

- ▶ Disposer d'outils permettant de suivre leur activité et de piloter au quotidien la prise en charge effective des effectifs qui leur sont confiés.
- ▶ Pouvoir exploiter les données qu'elles recueillent pour cibler leur action.

- ▶ Pouvoir assurer l'identitovigilance au moment des visites.
- ▶ Disposer d'outils adaptés pour la pratique à distance.
- ▶ Communiquer au sein du réseau de professionnels mobilisés pour la prévention de la désinsertion professionnelle.

Pour les directions des SPSTI :

- ▶ Disposer de tableaux de bords pour assurer la qualité et l'effectivité du service rendu.
- ▶ Suivre les délais de réponse aux demandes de visites et autres demandes d'actions en milieu de travail ou de conseils.
- ▶ Pouvoir situer les performances du SPSTI par rapport aux autres à l'échelle régionale et nationale.

Enfin, pour les chercheurs :

- ▶ Disposer de données collectives de qualité pour faire progresser la connaissance en Santé au travail.

Un objectif à atteindre est que demain tous les SPSTI fassent cela, partout en France

La stratégie retenue par Présanse, dans le cadre d'une orientation votée en AG, consiste à guider les choix de systèmes d'information des Services, pour leur permettre de réussir la mise en œuvre effective de l'offre socle, en priorité. Cet accompagnement continuera de se faire en respectant les besoins et les contraintes de tous.

À cette fin, la Commission Systèmes d'Information actualise le cahier des charges commun des fonctionnalités métiers des logiciels qui sera accompagné à sa livraison d'un cahier des recettes. Cela aidera à évaluer les solutions dont les SPSTI disposent ou celles qu'ils souhaitent acquérir. Chaque SPSTI pourra toujours choisir d'autres briques à accoler aux logiciels principaux.

Ce cahier des charges actualisera toutes les informations entrantes dans les solutions, mais aussi toutes les relations et le traitement des données qui peut être fait. Il identifiera les différentes catégories de cibles, pour adresser à des organismes ou acteurs des données sortantes des systèmes d'information. Il détaillera toutes les règles qui seront prises en compte concernant :

Une sécurité accrue qui permet de réaliser les missions dans le respect du secret lié au secteur de la santé dans un environnement de plus en plus ouvert à de nouveaux acteurs. Il s'agit en outre de sécuriser le transfert d'informations entre professionnels, mais aussi entre les professionnels de santé et le travailleur concerné. Cette approche des conditions de sécurité doit être largement mutualisée.

Une traçabilité renforcée par le SPSTI des expositions professionnelles notamment :

- ▶ Une alimentation du dossier médical de santé au travail dans sa partie descriptive des expositions professionnelles, ouverte aux IPRP et assistants,
- ▶ Une saisie minimale obligatoire,
- ▶ Une traçabilité de toutes les expositions professionnelles par le SPSTI notamment des facteurs de pénibilité,
- ▶ Des récapitulatifs en cours et en fin de carrière des expositions antérieures pour déclencher les actions les plus appropriées en termes d'aménagement de poste et de déclenchement éventuel de droits à un suivi post professionnel.

Une interopérabilité tant requise qu'elle va désormais faire l'objet d'un des axes de la certification ; on entend par interopérabilité la capacité d'un système d'information à communiquer avec d'autres logiciels de manière à transmettre ou partager des informations entre acteurs impliqués dans le parcours de prévention d'un travailleur ou d'une entreprise.

En synthèse, la profession ne travaille pas à un logiciel métier unique et ne prévoit pas de labéliser des logiciels par ailleurs évolutifs.

En revanche, la profession travaille à des livrables qui pourront guider les choix et donner de la cohérence et de la lisibilité à l'action du réseau, en lien avec les pilotes et les éditeurs de logiciels.

Organisation d'une matinée technique sur les systèmes d'information

Le 8 juin 2023, une matinée technique sera proposée aux Services sur ces différents sujets, en lien avec la DGT et l'agence du Numérique en Santé :

- ▶ La récupération de l'identifiant unique pour chaque salarié :
 - La mise à disposition de certificats d'authenticité d'établissement pour les SPSTI qui leur permettront de faire réaliser, notamment par les non-médecins, des interrogations de logiciels antérieurement accessibles uniquement par une carte de professionnel de santé.
 - L'utilisation de référentiel d'identitovigilance à utiliser pour vérifier que la personne correspond bien à l'INS.
- ▶ L'adoption de référentiels d'interopérabilité qui feront a minima référence dans la certification et seront applicables aux éditeurs de logiciels.
- ▶ La mise à disposition de listes de messageries labélisées comme étant des messageries sécurisées dont les SPSTI peuvent se doter pour tous les professionnels de Santé puisque c'est une obligation.
- ▶ Le serveur de multi-terminologies de l'Agence du Numérique en Santé. ■